

Contrat et Bon de Commande Oxygène hébergé Cloud

À compléter et à nous retourner à demande@memsoft.fr, accompagné du mandat SEPA et de votre RIB

Société à équiper, dénommée ci-après CLIENT	Raison Sociale :
	Adresse :
	Contact principal :
	Tel :
	Email :

Prestation	Nombre d'accès	Tarif unitaire € HT /mois	Tarif total € HT	Montant total € TTC
Hébergement du logiciel Oxygène / MEMSOFT (1) Nombre d'accès utilisateurs simultanés au serveur		19,00		
Total mensuel				

Votre numéro de contrat d'abonnement Oxygène :

(1) Contrat mensuel sans engagement, renouvelable tacitement par période mensuelle avec un préavis de soixante (60) jours en cas de résiliation.

Mode de paiement : Prélèvement bancaire automatique (joindre mandat SEPA + RIB)
Mode de facturation et paiement : Début de chaque mois
Début de facturation : Au moment de la mise à disposition de votre espace serveur intégrant Oxygène

Je soussignéatteste accepter les conditions générales de vente, disponibles en ligne par ce lien [CGV complètes des produits et services de la société MEMSOFT](#), et m'engage à les respecter. Je m'engage à respecter les règles en usage sur Internet. J'ai bien conscience du fait que je suis responsable pénalement de mes actes et je dégage MEMSOFT de toute responsabilité en cas de poursuites judiciaires à mon encontre.

Civilité, Prénom, Nom* :
Fonction* :
Entreprise* :
Siret* :
Fait, le :
A :

Cachet commercial et signature
Précédés de la mention "Bon pour accord"

*Nom et qualité du signataire

L'ensemble des documents (bon de commande + mandat SEPA + RIB) est à nous transmettre par email à l'adresse : demande@MEMSOFT.fr, puis, nous vous informerons de l'avancée de la mise en place.

1. Objet du contrat

L'objet du contrat est de déterminer les conditions dans lesquelles MEMSOFT fournit les services d'hébergement Oxygène Cloud au CLIENT. Ce contrat permet au CLIENT de disposer d'un service d'hébergement d'Oxygène via un portail et du support informatique fournies par MEMSOFT. Il complète les Conditions Générales et Vente et Services MEMSOFT dûment acceptées par le CLIENT.

2. Conditions d'accès

Ce contrat n'est accessible qu'aux clients abonnés Oxygène, Base, Solo, Premium ou VIP. En cas d'absence d'abonnement au cours du contrat, celui-ci sera résilié de plein droit et sans formalité à la fin du mois suivant la constatation de cet arrêt.

3. Durée

Le contrat est mensuel, sans engagement de durée et renouvelable tacitement par période mensuelle. Il peut être dénoncé par le CLIENT avec un préavis de soixante (60) jours par mail avec accusé de réponse de MEMSOFT.

En cas de rupture puis de reprise d'un contrat, des frais de dossier et d'installation de 200 € HT viendront s'ajouter à la première mensualité.

4. Conditions financières

Le tarif est celui indiqué sur le Bon de commande annexé au contrat. Celui-ci pourra évoluer dans le temps avec une mise en application au moins 3 mois avant avoir prévenu le CLIENT par mail et tout autre moyen de communication.

5. Conditions techniques

MEMSOFT installe le logiciel Oxygène et les logiciels annexes obligatoires pour le bon fonctionnement à distance d'Oxygène. MEMSOFT installe également, au besoin et gratuitement, les dossiers Oxygène du CLIENT.

L'espace serveur allouée au CLIENT est limité à 5 Go (cinq giga octets), incluant les programmes Oxygène (environ 800 Mo) et toutes les données du CLIENT saisies dans Oxygène, ainsi que les éventuelles pièces annexes (extractions, exports, archives PDF...) que le CLIENT a généré.

Au-delà de cette limite, une extension de l'espace serveur est possible sur devis.

A titre indicatif, une configuration Oxygène, 5 utilisateurs, sur 5 ans d'historique, ne dépasse généralement pas les 3 Go.

6. Engagements Responsabilités

MEMSOFT s'engage à jouer pleinement son rôle dans les domaines techniques couverts par le présent contrat, notamment en termes de performances, de qualité et de continuité des services, de sécurité, d'évolutivité et de mise en conformité avec l'état de l'art et les standards du marché.

L'accès aux services délivrés à travers la plate-forme informatique cloud se faisant à travers l'Internet, la responsabilité de MEMSOFT ne peut en aucun être engagée en cas de défaut ou dysfonctionnement lié au transport des informations vers ou depuis les centres d'hébergement. MEMSOFT ne serait par ailleurs être tenu responsable d'un mauvais fonctionnement des équipements appartenant et/ou utilisés par le CLIENT.

7. Infrastructure et Accessibilité

MEMSOFT dimensionne ses infrastructures d'hébergement, matériels et systèmes de manière à délivrer le service dans les meilleures conditions d'accessibilité et de sécurité. MEMSOFT s'engage à une disponibilité opérationnelle de la plate-forme Informatique 365 jours/an, 7 jours/7 et 24heures /24, hors opérations de maintenance et évolutions d'architecture.

8. Amélioration des services – Maintenance

MEMSOFT se réserve la possibilité de modifier les services fournis, de modifier ou remplacer les équipements utilisés dans le cadre du contrat ; ceci afin d'améliorer la fourniture du service, ou si les conditions d'exploitation des services l'exigent.

MEMSOFT s'engage à ce que la modification des services n'entraîne aucune réduction, diminution, suspension ou détérioration du fonctionnement des services, ni aucune augmentation des frais à régler par le CLIENT.

Si une opération de maintenance nécessite l'interruption du service, MEMSOFT effectuera cette interruption à un moment impactant le moins possible l'utilisation du service par le CLIENT. Dans tous les cas, MEMSOFT s'engage à ne pas interrompre la fourniture des services plus de 8 heures consécutives durant les jours ouvrés (situation extrême). Dans la mesure du possible, MEMSOFT avertira le CLIENT de la date et heure des interventions de maintenance avec un préavis de cinq jours ouvrés.

9. Support technique

Liste des prestations fournies par MEMSOFT afin de répondre aux besoins de support du CLIENT, est celle correspondant à son abonnement Oxygène, ou par une prestation ponctuelle.

10. Sauvegardes

Les informations stockées dans les moyens techniques mis à disposition par MEMSOFT dans le cadre de leur offre d'hébergement bénéficient d'une politique de rétention permettant leur restitution en cas d'incident, qu'il soit du fait du CLIENT ou de MEMSOFT, avec une durée de rétention de 7 jours.

Les sauvegardes sont réalisées chaque jour, avec un archivage de 7 jours d'antériorité.

13. Matériels et données du CLIENT

Tous les documents et données confiés à MEMSOFT ou tous les travaux effectués par lui dans le cadre de ce contrat resteront la propriété du CLIENT. MEMSOFT devra les restituer ainsi que toute copie en sa possession, à la première demande ou dès la cessation du présent contrat.

Fait en deux exemplaires, dont un est à nous retourner dûment rempli,

à :

le :

Cachet et signature, avec la mention apposée « Bon pour accord » attestant la validité et l'exactitude des conditions et renseignements figurant ci-dessus :

